



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PRIN-DEYRANÇON
Séance ordinaire du jeudi 21 novembre 2013**

Département des
Deux - Sèvres
Arrondissement de
NIORT
Commune
PRIN-DEYRANÇON

**Date de
convocation :**
12 novembre 2013
Date d'affichage :
12 novembre 2013
**Nombre de
Conseillers**
En exercice : 15
Présents : 09
Votants : 12
Exprimés : 12
Pour : 12
Contre : 00
Abstention : 00

DCM-41-21112013

Objet : 5 7 9

C.A.N.

**Demande de
subvention
d'Équipement pour
le financement du
véhicule JUMPY**

L'an deux mille treize le jeudi 21 novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Prin-Deyrançon, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Jacques MORISSET,

Présents :
Monsieur Jacques MORISSET, Maire ;

Mesdames Marie-Chantal CHAIGNEAU, Françoise SERVANT, Monsieur Gilles MERLET Adjoint ;

Mesdames Valérie BONNET, Claude HAMAIDE, Messieurs Christian MORISSET, Bernard RAVARD, Laurent VANPOUCHE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

Madame Corinne MORIN donne pouvoir à Monsieur Gilles MERLET.
Monsieur Jean-Luc COLIN donne pouvoir à Monsieur Jacques MORISSET.
Monsieur Charles TANGYE donne pouvoir à Madame Valérie BONNET.

Absents: Olivier D'ARAUJO, Gérard LAMBERTON, Romain RABUSSEAU
Monsieur Laurent VANPOUCHE a été élu secrétaire de séance.

Le maire rappelle au conseil municipal que la Communauté d'agglomération a institué une enveloppe destinée à leur apporter une aide financière pour la réalisation de projets communaux.

Concernant notre commune, un montant de 6 715.81 euros est à notre disposition jusqu'à la fin de l'année 2013.

Aussi Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention d'équipement auprès de la CAN afin de financer le véhicule citroën JUMPY neuf. Le financement du véhicule se fera de la manière suivante :

Dépenses	Montant H.T.	Financement	Montant H.T.
Véhicule JUMPY	15 401.00 €	Commune	8 685.19 €
		C.A.N.	6 715.81 €
Total	15 401.00€		15 401.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Autorise le Maire à déposer auprès de la CAN la demande de subvention.

Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à l'opération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire Jacques MORISSET